



STRATÉGIE

Les indiscretions

ON A REPÉRÉ POUR VOUS

Crédit immobilier : l'assurance plus chère pour ceux qui ont eu la Covid-19 ?

« Covidé » C'est l'un des nombreux dommages collatéraux de la pandémie de Covid-19 auquel on n'a pas forcément pensé d'emblée.

Avoir contracté cette maladie devrait être considéré par les assureurs comme un risque aggravé de santé, au même titre qu'une affection cardiaque ou un terrain cancérigène (pour le fumeur, par exemple).

COMPLICATIONS DE SANTÉ

Or l'état de santé de l'emprunteur conditionne l'obtention mais surtout les tarifs de l'assurance du crédit immobilier. A ce jour, « la Covid-19 est traitée comme toute autre maladie et ne fait l'objet d'aucune question spécifique [dans le questionnaire médical, à remplir obligatoirement lors d'une demande de crédit]. Par conséquent, aucun assureur n'a mis en place de politique de sélection spécifique pour les personnes ayant été atteintes par la Covid-19 conduisant en particulier à refuser systématiquement ou à ajourner leur dossier », assure la Fédération française de l'assurance (FFA). Il n'empêche, certains courtiers en crédits tels que [Credixia](#) constatent que « les complications

liées au virus inquiètent les banquiers et les poussent à être plus exigeants ».

MANQUE DE RECVL

Les conséquences observées sur le traitement des dossiers dépendent de la gravité des symptômes et du degré d'infection. Même s'il n'y a eu ni hospitalisation ni arrêt de travail, le dossier d'un ancien « covidé » demande tout de même « une étude plus précise qu'un dossier classique ». Et il se pourrait bien que le coût de la cotisation soit plus élevé, même si l'emprunteur a été peu malade. Si ce dernier a malheureusement dû être hospitalisé, le surcoût exigé pourrait être vraiment important. Car banquiers et assureurs craignent le manque de recvl sur les séquelles éventuelles et les risques découlant de cette affection respiratoire inédite avant 2020. Pour Credixia, il y aura forcément des ajournements de dossiers, donc du temps perdu, malgré les affirmations de la FFA.

— S.M.

Retrouvez tous les jours cette rubrique dans la Newsletter Privilège